



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 04 – REUNION DU 28 AOUT 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, MM. BAUDOUIN Gilles, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°03 du 22 août 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°04 / Réunion du 28 août 2025

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX SENIORS

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mercredi 27 août 2025

- Pays Maixentais 2 / Périgné 1 à 20h au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.
- Avenir 79 3 / Bessines ASPTT 2 à 19h35 au stade de St Maxire.

Vendredi 29 août 2025

- Haut Val de Sèvre 1 / Pays Maixentais 3 à 19h au stade de La Mothe St Heray.
- Avenir 79 2 / Echiré St Gelais 2 à 19h30 au stade de St Maxire.
- Avenir 79 3 / Beauvoir-Niort 2 à 20h au stade de Villiers en Plaine.

Dimanche 31 août

- Chauray 2 / Vendée Fontenay Foot 2 à 15h au stade de Chauray.

Jeudi 04 septembre 2025

- Pays Maixentais 3 / Rouillé 3, lieu et horaire à définir

Vendredi 05 septembre 2025

- Loudun / Sammarcolles en séniors F à 19h au stade de Loudun.

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Samedi 30 août 2025

- U15 F : FC Boutonnais / FC Bressuire à 11h au stade de Gournay.
- U18 : Chauray / Vendée Fontenay Foot à 15h au stade de Chauray.
- U17 : Chauray / Orée Autize à 13h au stade de Chauray.
- U15F : Chauray / Avenir 79 à 14h au stade de Chauray.

Samedi 06 septembre 2025

- U15 F : FC Boutonnais / Aigrefeuille à 15h au stade de Gournay.
- U13 F : FC Boutonnais / Châteaubernard à 10h30 au stade de Melleran.
- U18 F : FC Boutonnais / Angoulême Charente à 15h au stade de Chef Boutonne.

ARRETE MUNICIPAL

Reçu de la commune de St Martin de St Maixent jusqu'au 1^{er} septembre 2025 inclus.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET